

Code de Transparence ISR

RMA ENTREPRENEURS IMPACT EUROPE

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est au cœur de la stratégie du fonds RMA Entrepreneurs Impact Europe. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et sur notre site internet (www.rma-am.com).

Conformité avec le Code de transparence

La société RMA Asset Management s'engage à être transparente. Le fonds RMA Entrepreneurs Impact Europe respecte l'ensemble des recommandations du Code.

Guide de lecture

RMA Asset Management répond au Code de transparence **AFG-FIR/EUROSIF** afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations sur sa gestion ISR.

- L'ensemble des acronymes ou termes financiers en *italique* sont définis dans un glossaire à la fin du document.
- Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de RMA Asset Management.

Sommaire

- 1) Données générales
- 2) Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs
- 3) Processus de gestion
- 4) Contrôle et reporting ESG
- 5) Glossaire

1) Données générales

A. Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

Créée en 2008, RMA Asset Management est une société de gestion entrepreneuriale agréée par l'AMF (GP-08000058) ayant son siège social à Paris 3 rue Boudreau 75009 Paris qui propose à une clientèle institutionnelle et à une clientèle privée, par l'intermédiaire de distributeurs externes, des solutions d'investissements autour de deux thèmes:

- une gestion de solutions (fonds axés sur la maîtrise du risque)
- une gestion de convictions (fonds actions Entrepreneurs et Afrique)

RMA Asset Management bénéficie de l'appui d'un grand groupe. L'actionnaire majoritaire RMA Capital, société de gestion d'actifs de RMA Watanya, compagnie leader des métiers de l'assurance au Maroc, est contrôlée par l'un des meilleurs entrepreneurs marocains à la tête d'un empire financier en pleine expansion sur le continent africain.

A ce jour, la gamme de fonds ouverts ISR de RMA Asset Management est composée d'un *OPCVM* :

- **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

B. Présentez la démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La démarche ISR de RMA Asset Management trouve son origine dans l'orientation long terme de son activité. RMA AM, comme gestionnaire d'actifs, est convaincue d'avoir une responsabilité qui va au-delà du cadre purement financier. La société reconnaît l'importance croissante des valeurs non financières dans le processus d'investissement comme ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance). Pour ces raisons, nous avons lancé notre premier fonds ISR en mars 2016. Notre objectif est d'adopter et d'appliquer les principes de l'investissement responsable et d'en devenir un des promoteurs.

C. Présentez la liste des fonds ISR et les moyens spécifiques de l'activité ISR.

- **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

RMA Entrepreneurs Impact Europe est un fonds d'actions de la zone euro. Le FCP est investi à hauteur de 75 % minimum en actions et valeurs de la zone euro éligibles au PEA. Des critères extra-financiers, dits ESG, sont intégrés dans le processus d'analyse et de sélection de valeurs : le gérant applique deux filtres en matière d'Investissement Social et Responsable (ISR) pour sélectionner les sociétés entrepreneuriales dans lesquelles il investit. L'approche représente un mix de « *Exclusion* » et de « *Best in Class* ».

Le premier filtre permet d'exclure les sociétés dont les entrepreneurs sont présents dans des secteurs où les considérations éthiques, responsables et donc durables ne sont pas prises en compte aux yeux du gérant. Cela concerne la plupart des activités de production ou d'exploitation du charbon et du pétrole, le tabac, les jeux d'argent, la production ou la vente d'armes, l'énergie nucléaire.

Le deuxième filtre ISR permet au gérant de se concentrer sur les meilleures notes ESG des entrepreneurs, avec sa propre méthode d'analyse : « dISRUption_embedded ». Le gérant privilégie des sociétés dirigées par des entrepreneurs qu'il juge préoccupés par les conséquences de leurs activités sur la population et la planète. Il privilégie des entrepreneurs qui dirigent leur entreprise de la manière la plus respectueuse pour l'environnement, en gardant notamment à l'esprit l'objectif d'une augmentation maximum de 2 degrés Celsius de la température de la Planète. Le gérant sélectionne également des entrepreneurs qui gèrent leur entreprise de manière équitable pour leurs salariés et leurs partenaires commerciaux, tout en respectant les attentes de leurs autres *parties prenantes*. Enfin, le gérant donne une note à la gouvernance de l'entreprise et à la générosité de l'entrepreneur envers ses actionnaires minoritaires.

D. Décrivez le contenu, la fréquence et les moyens utilisés par la société de gestion pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte.

Le site internet de RMA Asset Management décrit la démarche ESG de la société :

<http://rma-am.com/expertises/notre-approche-isr.html>

Chaque mois la société de gestion informe les investisseurs sur les critères ESG pris en compte via le reporting mensuel des *OPCVM* avec les détails de notations ESG et les principales lignes du fonds.

A la fin de chaque année la société de gestion informe les investisseurs avec un rapport annuel, code de transparence et un rapport annuel ISR.

E. Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques.

- **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

RMA Entrepreneurs Impact Europe est un fonds d'actions de la zone euro. Le FCP est en permanence investi à hauteur de 75 % minimum en actions et valeurs de la zone euro éligibles au PEA.

La sélection des titres au sein du portefeuille met l'accent sur des entreprises dont les dirigeants ont démontré leur aptitude à développer des activités et à créer de la valeur pour l'actionnaire. Le gérant a une approche des investissements à dimension humaine se fondant sur l'idée que les personnes sont plus importantes que les produits ou les *business models*. Ainsi, les sociétés gérées à long terme peuvent avoir un meilleur impact sur notre société que celles gérées à court terme.

Des critères extra-financiers, dits ESG, sont intégrés dans le processus d'analyse et de sélection de valeurs : le gérant applique deux filtres en matière d'Investissement Social et Responsable (ISR) pour sélectionner les sociétés entrepreneuriales dans lesquelles il investit.

F. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?

RMA AM est convaincue d'avoir une responsabilité qui va au-delà du cadre purement financier. **RMA Entrepreneurs Impact Europe** est géré selon une approche active axée sur les sociétés performantes qui respectent les règles essentielles du *développement durable* pour créer de la valeur à long terme pour tous les *stakeholders*.

Comme déjà cité, le gérant de ce fonds privilégie des entrepreneurs qui dirigent leur entreprise de la manière la plus respectueuse pour l'environnement et sélectionne des entrepreneurs qui gèrent leur entreprise de manière équitable pour leurs salariés et leurs partenaires commerciaux, tout en respectant les attentes de leurs autres *parties prenantes*. Enfin, il donne une note à la gouvernance de l'entreprise et à la générosité de l'entrepreneur envers ses actionnaires minoritaires.

2) Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs

A. Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG ?

Concernant : **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

Le gérant utilise une variété de sources d'informations fondamentales pour évaluer les émetteurs :

- Dialogues avec les dirigeants des sociétés
- Rapports annuel des émetteurs
- Rapports développement durable des émetteurs
- Rapports des ONG
- Analyse de presse
- Données extra-financière (par exemple l'accent sur les émissions de Co2)

Ces sources sont utilisées pour la notation 0-100% (0% moins bonne note ; 100% le meilleur) des sociétés avec un approche propre : «disruption_embedded ». Cette approche permet de noter les performances de développement durable tant au niveau de l'entrepreneur qu'au niveau de la société.

B. Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

Concernant : **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

L'accent est mis sur l'analyse interne menée par Nils Meinefeld qui occupe une double fonction, celle de « lead portfolio manager » de ce fonds et celle d' « Head of Responsible Investment » au niveau de la société. En combinant ces rôles, la société de gestion assure que le développement durable se trouve au cœur du processus d'investissement.

Le gérant utilise des données externes pour appuyer son analyse comme des dialogues avec les dirigeants des sociétés, les rapports annuels des émetteurs, les rapports du développement durable des émetteurs, les rapports des ONG, l'analyse de presse et des données extra-financières (comme par exemple l'accent sur les émissions de Co2).

C. Quels sont les principaux critères d'analyse ESG ?

Concernant : **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

Autour de 25 critères ESG sont actuellement pris en considération. Quelques exemples :

E :

- émissions de carbone
- stratégie verte d'entrepreneur

S :

- niveau des impôts payés
- conditions de travail

G :

- générosité de l'entrepreneur envers ses actionnaires minoritaires
- rémunération d'entrepreneur

D. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation, ...) ?

Concernant : **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

La méthodologie d'évaluation ESG est basée sur une analyse qualitative ainsi que des données quantitatives chaque fois utiles, comme le niveau d'émission de carbone d'une société par exemple.

Pour créer la comparabilité entre les sociétés, le gestionnaire utilise une matrice de notation avec une échelle de 0%-100% (0% moins bonne note ; 100% le meilleur). Chaque entreprise est évaluée par la méthode « dISRUption_embedded ». Les meilleurs scores pour chaque secteur sont ensuite sélectionnés pour le portefeuille. Les pondérations de chaque entreprise dépendent principalement de la notation ESG. Enfin, l'objectif pour le gérant est de garder la même pondération que le *benchmark* dans chaque secteur du fonds (Eurostoxx 50).

E. A quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ?

Les critères ESG de la matrice de notation sont revus au minimum une fois par an. Les notations extra-financières peuvent être mises à jour mensuellement au cas où il y est de nouvelles informations qui justifieraient un changement.

3) Processus de gestion

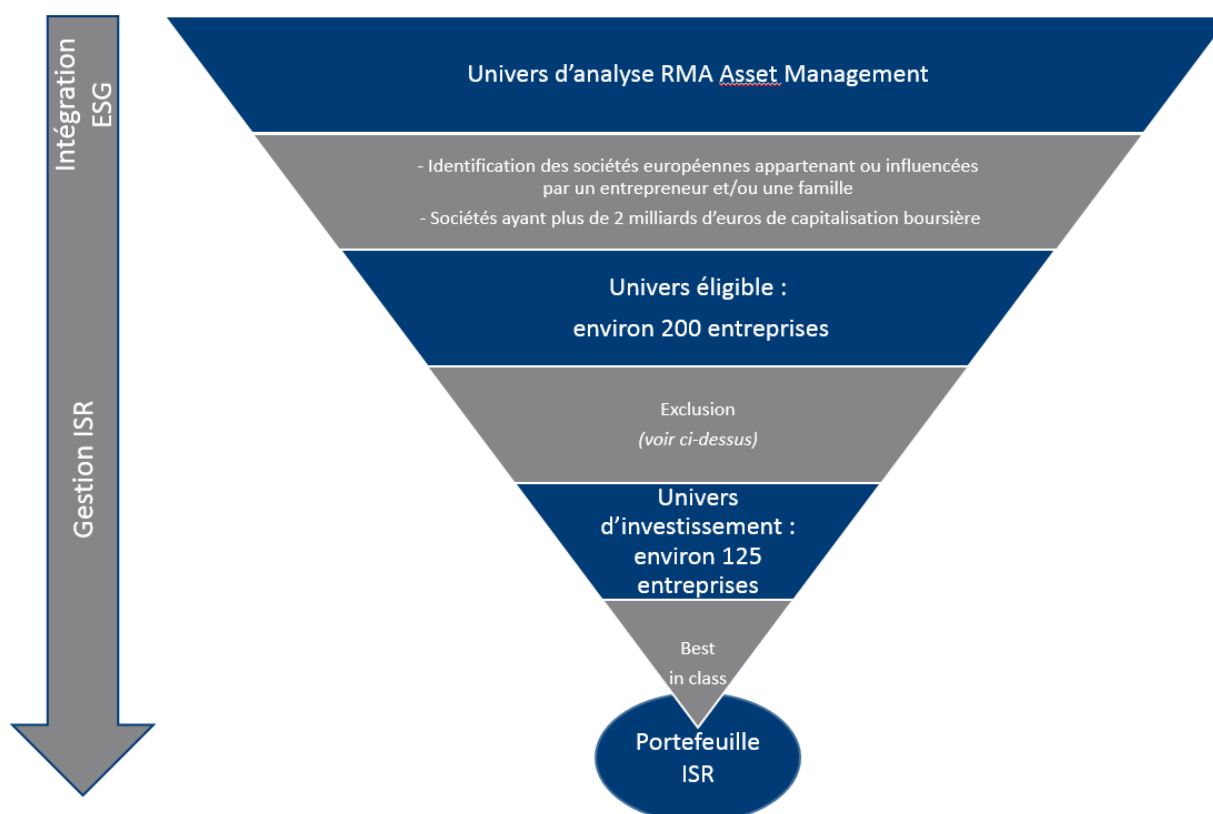
A. Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

Concernant : **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

La première étape du processus consiste à identifier les sociétés européennes qui appartiennent et sont influencées par un entrepreneur et / ou une famille. L'univers de ces sociétés ayant plus de 2 milliards d'euros de capitalisation boursière est d'environ 200 entreprises.

L'étape suivante consiste d'exclure les sociétés dont les entrepreneurs sont présents dans des secteurs où les considérations éthiques, responsables et donc durables ne sont pas prises en compte aux yeux du gérant. Cela concerne la plupart des activités de production ou d'exploitation du charbon et du pétrole, le tabac, les jeux d'argent, la production ou la vente d'armes, l'énergie nucléaire.

Ce qui laisse un univers d'investissement d'environ 125 entreprises européennes.



B. Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Concernant : **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

L'univers restant d'environ 125 entreprises est évalué avec un système de notation ESG positif : « disruption_embedded ». Les meilleurs scores pour chaque secteur sont ensuite sélectionnés pour le portefeuille. Sur la base des scores ESG et une analyse complémentaire concernant la valorisation, le niveau de dette et de la liquidité, le gérant définit les pondérations pour chaque entreprise.

C. Existe-t-il une politique d'engagement ESG spécifique à ce ou ces fonds ?

Concernant : **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

Ce fonds n'a pas de politique d'engagement spécifique.

D. Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce ou ces fonds intégrant des critères ESG ?

Concernant : **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

Ce fonds n'a pas de politique de vote spécifique. La politique est en ligne avec le système politique de vote de l'entreprise.

E. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Concernant : **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

Non ce fonds ne pratique pas de prêt/emprunt de titres

F. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Concernant : **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

Aujourd'hui le fonds n'utilise pas d'instruments dérivés mais il pourra les utiliser. Si tel sera le cas, les instruments seront :

Instruments dérivés

- a) Nature des marchés d'intervention
Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme.

Il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers sur les marchés organisés.
- b) Risques sur lesquels le gérant peut intervenir directement ou via des indices
Risques actions, taux, change
- c) Nature des interventions
Le FCP peut intervenir en couverture ou en exposition dans la limite de 100% de l'actif net du FCP.
- d) Nature des instruments ou techniques utilisées
Futures, options (dont caps et floors).
- e) Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

L'utilisation d'instruments dérivés concourt à la réalisation de l'objectif de gestion du FCP en permettant :

- de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux marchés et actifs : actions, indices, taux, change,

- de s'exposer aux marchés et actifs : actions, indices, change.

La somme de l'exposition sur ces marchés et actifs : actions, indices, taux, change résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 100% de l'actif.

Les instruments financiers à terme peuvent être utilisés afin de profiter des caractéristiques (notamment de liquidité et de prix) de ces instruments par rapport aux instruments financiers dans lesquels le FCP investit directement. Par ailleurs, les instruments financiers à terme peuvent également être utilisés afin de procéder à des ajustements relatifs aux mouvements de souscription et de rachat de façon à maintenir l'exposition ou la couverture conformément aux cas visés ci-dessus.

G. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes non cotés à forte utilité sociétale ?

Concernant : **RMA Entrepreneurs Impact Europe**

Aucune part à ce jour des actifs du fonds est investie dans des organismes non cotés à forte utilité sociétale.

4) Contrôle et reporting ESG

A. Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?

Nous avons mis en place des systèmes de contrôle interne et externe.

Le contrôle interne est conduit à deux niveaux :

- contrôle de premier niveau « pre-trade » par l'équipe des gérants, représenté par Charles Firmin-Didot, Directeur Général et gérant, et par Nils Meinefeld, Head of Responsible Investment et gérant. Les gérants assurent que les règles ESG définies sont respectées.
- Contrôle de second niveau délégué à la société PCI - Procédures et Contrôle Interne représenté par Maria Correia par le RCCI. Les procédures de contrôles des critères ESG s'intégreront dans son plan de contrôle annuel, soit « post-trade ».

B. Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du ou des fonds ?

- Le site internet de RMA Asset Management décrit la démarche ESG de la société

<http://rma-am.com/expertises/notre-approche-isr.html>

- Prospectus des fonds ISR
[RMA Entrepreneurs Impact Europe](#)
- Fiche produit
- Rapports semestriels et annuel
- DICI
http://rma-am.com/fileadmin/user_upload/PDF/2016-07-29_DICI_I_RMA_Entrepreneurs_Impact_Europe_vDEF.pdf
- Contact ISR
nmeinefeld@rma-am.com

5) Glossaire

- **AFG**

L'Agence Française de la Gestion financière est l'organisation professionnelle de la gestion de portefeuille pour compte de tiers.

<http://www.afg.asso.fr/>

- **EUROSIF**

Forum Européen de l'investissement Socialement Responsable, EUROSIF a été créé en 2001 par les Forums Nationaux. Ses principales activités sont le lobbying auprès des institutions européennes et la publication d'études sur les marchés de l'ISR.

<http://www.eurosif.org/>

- **FIR**

Le Forum pour l'Investissement Responsable fondé en 2001 a pour vocation de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable en France. Le FIR regroupe l'ensemble des « acteurs » de l'ISR : investisseurs institutionnels, sociétés de gestion, sociétés de courtage, agences de notations extra-financières, sociétés de conseils aux investisseurs, organisations de place, universitaires et représentants des syndicats.

<http://www.frenchsif.org/>

- **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le concept de développement durable a été formalisé en 1987 à l'occasion des travaux de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. Il se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le développement durable vise à un équilibre entre trois dimensions complémentaires : l'économie, le social et l'environnement.

- **OPCVM**

Les OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) constituent une catégorie de produits financiers qui regroupe les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les FCP (Fonds Communs de Placement). Le principe général est la gestion collective.

- **EXCLUSION**

C'est un filtre qui permet d'exclure dont les entrepreneurs sont présents dans des secteurs où les considérations éthiques, responsables et donc durables ne sont pas prises en compte. Cela concerne la plupart des activités de production ou d'exploitation du charbon et du pétrole, le tabac, les jeux d'argent, la production ou la vente d'armes et l'énergie nucléaire.

- **BEST IN CLASS**

C'est un filtre ISR qui permet de se concentrer sur les meilleures notes ESG des entrepreneurs. Cela permet de privilégier des sociétés dirigées par des entrepreneurs jugés préoccupés par les conséquences de leurs activités sur la population et la planète.

- **PARTIES PRENANTES**

Ensemble de tous ceux qui portent de l'intérêt à une organisation, à ses activités et à leur réalisation. Ce terme peut recouvrir les clients, les partenaires, les employés, les actionnaires, les propriétaires, l'Etat et les autorités de régulation.

- **BUSINESS MODELS**

Expression anglo-saxonne qui désigne la description du modèle économique d'une activité. Un business model décrit de manière précise le positionnement de l'entreprise, les objectifs de l'activité, les moyens et les ressources mis en œuvre pour les atteindre, ainsi que les règles, les principes de fonctionnement et les valeurs de l'entreprise concernée.

- **STAKEHOLDERS**

Les stakeholders sont l'ensemble des acteurs ayant un intérêt dans l'entreprise. Il y a les acteurs interne à l'entreprise, les dirigeants et les salariés et ceux externe, les clients, les créanciers et les actionnaires.

- **BENCHMARK**

Le benchmark est une référence permettant d'effectuer des comparaisons. Il permet de mesurer la performance d'un acteur, d'un titre ou d'un fonds, de l'évaluer par rapport à cette référence. Les indices sont par exemple des benchmarks.